RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 02140
Numéro SIREN : 378 347 470
Nom ou dénomination : SECIL

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/006073

SECIL
Société Anonyme au capital de 482 560 euros
Siège social : Route d'Irigny, Z.I Nord, 69530 BRIGNAIS
378 347 470 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 14 octobre,
A 15 heures 45,

Les actionnaires de la société SECIL, société anonyme au capital de 482 560 euros, divisé en 30 160 actions de 16 euros chacune, dont le siège est Route d'Irigny, Z.I Nord, 69530 BRIGNAIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société GL events, 59, Quai Rambaud, 69002 LYON, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe CIZERON, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Olivier GINON et Daniel CHAPIRO, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Kirsten LEHMANN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent _____ actions sur les 30 160 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Conseil d'Administration,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,

- Nomination d'un nouvel administrateur,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Anne-Marie BAEZNER, demeurant 14, Montée de la Butte, 69001 Lyon, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période égale aux mandats en cours des autres membres du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Anne-Marie BAEZNER, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RÉSOLUTION

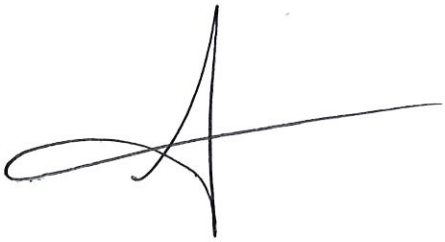
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée
Christophe CIZERON



Le Secrétaire
Kirsten LEHMANN



Les Scrutateurs
Olivier GINON



Daniel CHAPIRO



SECIL
Société Anonyme au capital de 482 560 euros
Siège social : Route d'Irigny, Z.I Nord, 69530 BRIGNAIS
378 347 470 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 14 octobre,
A 16 heures,

Les administrateurs de la société SECIL se sont réunis en Conseil, au siège social de GL events, 59 Quai Rambaud, 69002 LYON, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

SONT PRESENTS :

- Monsieur Christophe CIZERON
- La société GL events, représentée par son représentant permanent, Monsieur Daniel CHAPIRO
- Madame Alexandra ROUSIER
- Madame Anne-Marie BAEZNER

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Christophe CIZERON préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Alexandra ROUSIER remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire,

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons. Il précise que cette renonciation ne porte que sur le mandat de Président, de sorte qu'il continue à exercer son mandat d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Madame Anne-Marie BAEZNER, demeurant 14, Montée de la Butte, 69001 Lyon, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Madame Anne-Marie BAEZNER Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe CIZERON, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Madame Anne-Marie BAEZNER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Madame Anne-Marie BAEZNER organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Elle veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Madame Anne-Marie BAEZNER préside alors la réunion.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉMISSIONNAIRE

Le Président informe le Conseil de la décision de Madame Laurence BUSSIERE de renoncer à ses fonctions de Directeur Général de la Société et lui donne lecture de sa lettre de démission.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Madame Isaure RODET, demeurant 4, rue Deshay, 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon, en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée égale à celle du mandat du Président du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Madame Isaure RODET déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Madame Isaure RODET jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil prend acte de ce que Madame Isaure RODET est lié à la Société par un contrat de travail en qualité de responsable de site et que les conditions de cumul de ce contrat de travail avec un mandat social sont remplies. Il décide donc que ce contrat de travail se poursuivra dans les mêmes conditions de fonctions et de rémunération.

[…]

Extrait certifié conforme
Anne-Marie BAEZNER
Président du Conseil d'Administration

